

PATRIMOINE

Profil thématique V1

Octobre 2014

BAVELINCOURT

BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE

BEHENCOURT

CARDONNETTE

COISY

CONTAY

FLESSELLES

FRECHENCOURT

LA VICOGNE

MIRVAUX

MOLLIENS AU BOIS

MONTIGNY SUR L'HALLUE

MONTONVILLERS

NAOURS

PIERREGOT

PONT-NOYELLE

QUERRIEU

RAINNEVILLE

RUBEMPRE

SAINT-GRATIEN

SAINT-VAST-EN-CHAUSSEE

TALMAS

VADENCOURT

VAUX EN AMIENOIS

VILLERS-BOCAGE

WARGNIES









SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 2
QUESTION 1 > De quel patrimoine protégé dispose-t-on dans Bocage-Hallue ?	p. 3
QUESTION 2 > Quelle est la richesse des autres éléments patrimoniaux ?	p. 10
ZOOM SUR les acteurs du patrimoine qui agissent sur le territoire ?	p. 18
DES CLÉS POUR LE PROJET	p. 19
REGARDS D'ACTEURS	p. 20

> Les profils thématiques sont les 1ers documents livrés aux élus dans la cadre du diagnostic territorial. Ils ont pour vocation de partager largement, jusqu'aux conseils municipaux, les grandes caractéristiques de Bocage-Hallue . Ils préparent ainsi le travail de synthèse nécessaire pour finaliser le diagnostic.

Transversale aux différents thèmes, cette synthèse aboutira à la sélection des enjeux territoriaux supports du futur projet d'aménagement et de développement durables.

Sources mobilisées :

Base Mérimée - Ministère de la Culture et de la Communication

Carte des monuments historiques –
Monumentum

Office du tourisme Corbie Bocage 3 Vallées

Croix et calvaires en Pays de Somme - André Guerville

L'eau et son patrimoine en Pays de Somme -André Guerville

Pigeonniers et girouettes en Pays de Somme -André Guerville

Chapelles et oratoires en Pays de Somme -André Guerville

Gentilhommière en Picardie – Philippe SEYDOUX

Commonwealth War Graves Commission

INTRODUCTION

Le patrimoine bâti de la communauté de communes du Bocage Hallue est riche et diversifié. La majorité des éléments patrimoniaux les plus remarquables de son territoire sont actuellement protégés juridiquement. En effet le territoire compte de nombreux monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, ainsi qu'un site inscrit. D'un point de vue historique, leur sauvegarde est reconnue d'intérêt public, justifiant ainsi d'une protection juridique. Cependant le territoire du Bocage Hallue possède aussi un important patrimoine local qui, pour l'instant , n'est que peu protégé. Il est constitué d'un ensemble de châteaux, d'églises, de chapelles, de fermes et de maisons, mais également d'éléments plus spécifiques tels que des croix, des calvaires, des gentilhommières, des souterrains aménagés, des mottes castrales et des pigeonniers.

Les rapides évolutions que connaissent actuellement les villes et villages justifient amplement la protection d'une partie de leur patrimoine. Tout d'abord parce qu'il représente un héritage du passé, mais aussi et surtout parce qu'il constitue aujourd'hui un élément non négligeable du cadre de vie des habitants. Certains de ces éléments peuvent également présenter des enjeux économique, car ils constituent dans certain cas d'importants leviers du développement touristique et artisanal.

Ce profil thématique a pour objet de dresser un premier panorama du patrimoine de la communauté de communes du Bocage-Hallue. Il permet également d'apporter quelques éclairages sur les petits éléments patrimoniaux, parfois méconnus mais qui jouent eux aussi un rôle dans le cadre de vie des habitants..

1. De quel patrimoine protégé dispose-t-on dans Bocage-Hallue?

préambule >

Bocage-Hallue dispose d'un patrimoine riche en partie protégé. Parmi eux on compte notamment 12 monuments inscrits ou classés sur la liste monuments historiques pour le patrimoine bâti, un site inscrit pour le patrimoine paysager et 1 zone Natura 2000 pour le patrimoine écologique.

constats et perspectives

1. Les Monuments Historiques

- Le menhir de Bavelincourt, dit **la Pierre d'Oblicamp** est **classé** monument historique depuis le 5 janvier 1970. Ce monument mégalithique de 2,40 mètres de hauteur date de l'époque Néolithique. C'est un patrimoine particulièrement intéressant qui est aujourd'hui, sur le territoire de l'intercommunalité, le seul à être classé aux monuments historique.
- Les façades et toitures **du château de Contay** sont **inscrites** comme monument historique depuis le 15 novembre 2010. Ce château du milieu du 18^e siècle a subit peu de modifications au cours des siècles. Le château, le colombier et les communs, en pierres blanches et ardoises, confèrent une cohérence à l'ensemble du domaine. La cour d'honneur et surtout le parc offrent de belles vues sur le château. Il est actuellement habité par un propriétaire privé
- L'église paroissiale de Saint-Hilaire à Contay est inscrite aux monuments historiques depuis 1926. La nef fut bâtie en 1457, mais certaines parties, comme l'abside et la chapelle sud, datent toutefois du 16^e siècle. Le collatéral nord fut lui ajouté dans la deuxième moitié du 16^e ou au 17^e siècle. L'ensemble de l'église fut restauré en 1862 par l'architecte amiénois Antoine. La verrière en grisaille de Couvreur a été posée en 1868, puis restaurée en 1920-21.
- Le château de Flesselles est inscrit aux monuments historiques depuis le 31 juillet 1979. Les bâtiments s'organisent autour d'une grande cour rectangulaire ouverte au nord. Le côté sud de la cour est occupé par le corps de logis, construit en craie et couvert en ardoises. Le côté oriental est délimité par trois bâtiments de communs : le premier est en craie, le deuxième est en briques et pierres, le troisième est en briques. Le côté ouest de la cour comprend un long bâtiment en craie avec portail d'entrée et toit brisé, un pavillon en craie de même élévation que le corps de logis, et des communs en briques et pierres englobant partiellement une tour circulaire en craie, couverte d'une flèche. Ce château accueille actuellement des séminaires, mariages ou réceptions.
- La tribune de l'église de Montonvillers est inscrite au monument historique depuis le 17 juillet 2000. Cette église du 16e siècle est composée de murs en craie sur un soubassement de grès, et d'une charpente moulurée. La tribune à deux étages située à l'intérieur date du 17e siècle. La façade à quant à elle été refaite en 1894 par l'architecte Antoine.

Un monument historique est défini par le code du patrimoine et par la loi du 31 décembre 1913, comme un bien immobilier ou un objet présentant un intérêt public du point de vue historique ou artistique et qui bénéficie à ce titre d'une protection juridique. Il existe deux types de protections: les bâtiments classés et les bâtiments inscrits aux monuments historiques.



Pierre d'Oblicamp à Bavelincourt



Eglise paroissiale Saint-Hilaire de Contay



Château de Contay



Château de Flesselles



Classé et inscrit :

Le classement au titre des monuments historiques, est un instrument de protection juridique, qui permet la protection d'édifices présentant un intérêt majeur. Le ministre chargé de la culture et de la communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques. L'immeuble classé ne peut être détruit, déplacé, être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente n'y a donné son consentement. L'autorité compétente est le préfet de région, il rend son consentement après avoir consulté l'architecte des bâtiments de France.

L'inscription au titre des monuments historiques protège elle les édifices d'intérêt régional. Elle est prise par un arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites, composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'association et de représentants de l'état et des collectivités territoriales.

1. De quel patrimoine protégé dispose-t-on dans Bocage-Hallue?

- Les deux moulins de Naours, dit le **moulin de Belcan** et le **moulin de Westmolen** sont **inscrits** aux monuments historiques respectivement depuis 1961 et 1976. Le premier provient de Linselles dans le Nord et le second de Stavele en Belgique. Le moulin de Belcan est actuellement ouvert aux visites mais pas le moulin de Westmolen.
- La chapelle Notre-Dame à Pierregot, dite Notre Dame o Pie ou Notre Dame d'Huppy, a été inscrite aux monuments historiques le 30 novembre 1972. Edifiée au 16^e siècle, elle a conservé sa charpente d'origine. Construite en craie sur un soubassement en grès, elle est entourée par le cimetière communal.
- La colonne Faidherbe de Pont-Noyelles est inscrite aux monuments historiques depuis le 23 septembre 2003. Ce monument commémoratif élevé à la gloire de la bataille de Pont-Noyelles fut érigé en 1872, sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques : Edmond Duthoit.
- Le château de Querrieu est inscrit aux monuments historiques depuis le 12 janvier 1988. L'édifice original date du 16^e siècle, dont les deux tours rondes de la façade occidentale sont les vestiges. Il fut réédifié au 17^e siècle, puis remanié au 18^e et au 19^e siècle. Le corps du logis est un édifice isolé construit en briques. La partie centrale comportant deux tours cotés ouest est encadrée par deux ailes symétriques moins hautes. Tout le corps du logis est couvert en ardoises. Cet ensemble est entouré d'un jardin d'agrément lui aussi inscrit aux monuments historiques. Ce grand parc anglais est composé d'une grande allée allant vers le Nord, et d'un canal avec un bassin circulaire à l'est. Ce château est ouvert aux visites durant la période estivale.
- Le château de Saint-Gratien est inscrit aux monuments historiques depuis le 21 décembre 1954. Les façades et toitures des communs ainsi que le parc sont également inscrits. Edifié au 17^e siècle, le château fut transformé au 18^e siècle et une chapelle fut construite à la même époque. Le château comprend un corps de logis rectangulaire et une cour de communs avec des écuries, un pigeonnier et une chapelle. Le corps du logis est constitué d'un avant-corps central pourvu d'un étage de combles et de deux ailes un peu moins haute. Le parc à la française fut remplacé au 19^e siècle par un parc à l'anglaise. Ce château est actuellement, encore, une propriété privée.



Chapelle Notre Dame à Pierregot



Château de Querrieu



Colonne Faidherbe à Pont-Noyelles



Château de Saint Gratien

1. De quel patrimoine protégé dispose-t-on dans Bocage-Hallue?

• Le château de Vadencourt est inscrit aux monuments historiques depuis le 30 décembre 1988. La majeure partie du château fut entièrement refaite au 18e siècle, cependant certains éléments comme les quatre tours rondes présentes à chacun des angles semblent bien plus anciennes. Le château bâti sur un plan régulier en U, se compose d'un corps de logis central encadré par une cour de communs et un corps de ferme. Tous les bâtiments sont en craie, exceptée l'élévation sud en briques et pierres. Le corps de logis est en rez-de-chaussée, avec un étage de combles couvert d'un toit à la Mansart. Les deux ailes en retour d'équerre, abritant les écuries et la cuisine avec le logement du fermier, sont couvertes par un toit à longs pans. Elles sont épaulées par deux tours rondes coiffées d'un toit en poivrière. Une remarquable grille en fer forgée marque l'entrée du château. Le domaine de Vadencourt accueille des séminaires et réceptions et propose de louer des chambres d'hôte.

2. Le site inscrit

• A Molliens-au-Bois, **l'allée de tilleuls** du château menant vers le village, plantée vers la fin du 19^e siècle, est un **site inscrit** depuis le 11 septembre 1950.

3. Les cimetières militaires et monuments commémoratifs

Le territoire de la communauté de communes de Bocage-Hallue a été le théâtre de plusieurs conflits. Suite à ces événements de nombreux éléments ont été construits :

- Le *Querrieu British Cemetry* (cimetière britannique de Querrieu) et le *Contay British Cemetry* (cimetière britannique de Contay), sont des cimetières du Commonwealth , qui sont entretenus par la "Commonwealth War Graves Commission".
- La commune de Querrieu compte également un ossuaire allemand et un ossuaire français.
- Le Monument « A la mémoire des Français morts pour la défense de la Patrie 23-24 décembre 1870 » situé à Béhencourt.
- La colonne Faidherbe à Pont-Noyelles (inscrite aux monuments historiques)

Les sites inscrits:

La décision d'inscription du site est prise par arrêté du ministre chargé des sites en cas d'accord de tous les propriétaires. En cas de désaccord, la décision est prise par décret en Conseil d'Etat, la décision fait ensuite l'objet de publication et de transmission aux hypothèques (servitude).

L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante, sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. L'avis de l'Architecte des bâtiments de France est obligatoire en site inscrit. Cependant l'avis de l'ABF est un avis simple qui ne lie pas l'autorité chargée de la délivrance des autorisations d'occupation du sol, pour les autres autorisations dont les permis de construction.



Château de Vadencourt



Alignement d'arbres de Moliens-au-bois

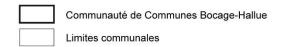


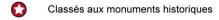
Alignement d'arbres de Moliens-au-bois



Contay British Cemetry (cimetière britannique de Contay)

Communauté de Communes Bocage-Hallue Plan local d'Urbanisme Intercommunal Eléments patrimoniaux protégés





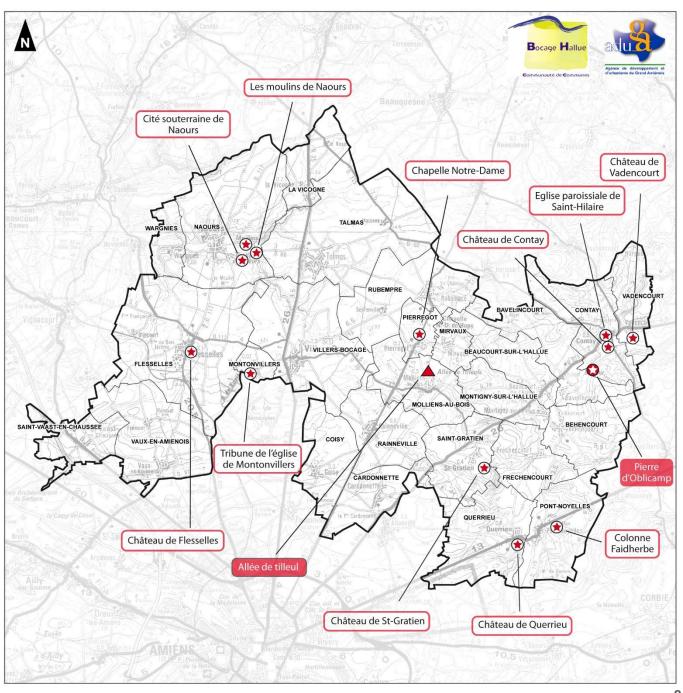
Inscrits aux monuments historiques

Sites inscrits





1:90 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : Environnement Conseil - 2014
Source de fond de carte : IGN Scan 100*



2. Quelle est la richesse des autres éléments patrimoniaux ?

Le patrimoine local est important et diversifié sur le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue. Cependant il n'est aujourd'hui que partiellement protégé. La mise en place du plan local d'urbanisme intercommunale est l'occasion de référencer et/ou de protéger ce patrimoine.

Parmi les éléments remarquables non protégés, on retrouve principalement des châteaux, des églises, des chapelles, des fermes, des maisons et des éléments spécifiques mentionnés ci-après.

1. Les croix de calvaires

En matière de croix et de calvaires il n'y a pas de spécifié propre au territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue, mais au contraire une très grande variété. L'ensemble des croix ont une structure commune. Elles sont composées d'un socle, d'une colonne appelé fût ,d'un croisillon fait d'une branche verticale et d'une branche horizontale qui représente les bras du Christ et que l'on appelle traverse.

Le territoire de la communauté de communes compte au total vingt et une croix et calvaires: 3 à Bavelincourt, 2 à Cardonnette, 1 à Contay, 1 à Fréchencourt, 2 à Molliens-au-Bois, 2 à Montigny-sur-Hallue, 2 à Pierregot, 1 à Pont-Noyelles, 1 à Querrieu, 1 à Rainneville, 1 à Rubempré, 2 à Saint-Gratien, 1 à Talmas et 1 à Vaux-en-Amiénois.

Ces croix et calvaires constituent un patrimoine important et offre un témoignage de l'histoire du territoire.

2. Les Gentilhommières

Les gentilhommières, parfois assimilées à des châteaux, sont des maisons de campagne luxueuses, voir des manoirs. Le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue compte 4 gentilhommières (à Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Naours et Wargnies).

3. Les souterrains aménagés

Un bon nombre de villages présents sur le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue possèdent des souterrains refuges, également appelé muches («cachette » en picard). Ces réseaux dateraient de la fin du 16^e siècle ou du début du 17^e. Ils ont le plus souvent été construis pour éviter les nombreux pillages des espagnols. Les habitants ont donc creusé des souterrains refuges pour se protéger et protéger les biens de valeurs. Ils constituent aujourd'hui un témoignage rare du conflit franco-espagnol de la guerre de Trente ans, mais également de la vie villageoise intense.

Entre autre la citée souterraine de Naours est un important site touristique avec des visites au public tous les jours de la semaine.

Association Richesses en Somme :

Cette association, présidée par André Guerville, nous offre un panorama intéressant du petit patrimoine du département de la Somme. Au travers de quatre ouvrages (*Croix et calvaires* en Pays de Somme, L'eau et son patrimoine en Pays de Somme, Pigeonniers et girouettes en Pays de Somme et Chapelles et oratoires en Pays de Somme), André Guerville nous propose de redécouvrir de petits éléments souvent discrets et méconnus qui font la richesses du patrimoine du Bocage-Hallue et plus généralement du département de la Somme.



Calvaire à Querrieu



Calvaire à Saint-Gratien



Calvaire à Béhencourt



11

La protection dans le PLU:

L'article L 123-1-5-III. 2° du code de **l'urbanisme** permet de protéger des éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architecturale ou écologique, lors de la mise en place du PLU : «Le règlement peut, en matière de caractéristiques architecturale, urbaine et écologique : (...) 2° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à regualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

2. Quelle est la richesse des autres éléments patrimoniaux ?

Le plus connu des souterrains aménagés est celui de Naours, qui fait aujourd'hui partie des circuits touristiques. Celui de Talmas est probablement la plus grande muche de Picardie, il est moins protégé que celui de Naours mais il est moins transformé et plus proche de la réalité historique. Ceux de Villers-Bocage et de Molliens-au-Bois sont aussi particulièrement intéressants. Nous pouvons également citer ceux de Cardonnette et de Flesselles. Il en existe de nombreux autres mais soit leur localisation précise n'est pas connue, soit ils ont été entièrement ou partiellement comblé lors de travaux d'assainissement ou pour résoudre des problèmes d'affaissement.

4. Le patrimoine lié à l'eau

Le patrimoine lié à l'eau fait lui aussi partie intégrante du patrimoine du territoire de l'intercommunalité. Il est possible de le classer en 8 catégories distinctes :

- Les mares (Béhencourt, Coisy, La Vicogne, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Rubempré, 4 à Talmas, Vadencourt, Vaux-en-Amienois et 2 à Villers-Bocage)
- Les puits (Cardonnette, Coisy, La Vicogne, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Pierregot et 4 à Talmas)
- Les châteaux d'eau décorés (Coisy, Rubembré)
- Les bassins de rétention aménagés (Cardonnette, Rainnevilles)
- Les Fontaines (Fréchencourt, Mirvaux)
- Les Moulins à eau (Fréchencourt)
- La source de l'Hallue (Vadencourt)
- Le puits tournant de Fréchencourt : Au pied d'une falaise d'environ 25 mètres de haut, de l'eau jaillit par une multitude de sources. La grande profondeur de ces eaux très pures donnes une coloration bleue inhabituel.

5. Les Mottes castrales

Les mottes castrales sont des ouvrages de défense médiévale composés d'un rehaussement de terre sur lesquelles était construit un château primitif. On retrouve aujourd'hui ces mottes sur les communes de Mirvaux, de Querrieu, de Rubempré et de Villers-Bocage.

6. Les Pigeonniers

Les pigeonniers sont très nombreux sur la communauté de communes de Bocage-Hallue, il en existe en effet encore 22 sur les communes de Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt , Contay, Flesselles, Fréchencourt, Molliens-au-Bois, Naours, Querrieu, Rubempré, Talmas, Vaux-en-Amiénois et Wargnies.



Mare de Villers-Bocage



Puits à La Vicorgne



Puits tournant à Fréchencourt



Pigeonnier à Vaux-en-Amiénois

2. Quelle est la richesse des autres éléments patrimoniaux ?

7. Maisons et bâtiments agricoles en torchis et en bois

La terre a longtemps fourni le matériau de construction de base du département. 40% du bâti rural y est encore en terre crue. Les préoccupations environnementales grandissantes mettent aujourd'hui en avant, ses qualités écologiques, son confort acoustique et ses qualités plastiques. C'est en outre , un excellent isolants thermique. Un proverbe picard résume cet atout: « fais ta maison en torchis : tu y auras chaud l'hiver et frais l'été ». Le bois quant à lui constituait traditionnellement la charpente, l'ossature et le lattis. Le coût élevé du bois de construction se voit dans l'architecture. L'étude des bâtiments anciens montre entre autre que les pièces de charpente étaient réutilisés deux ou trois fois.

8. Places publiques

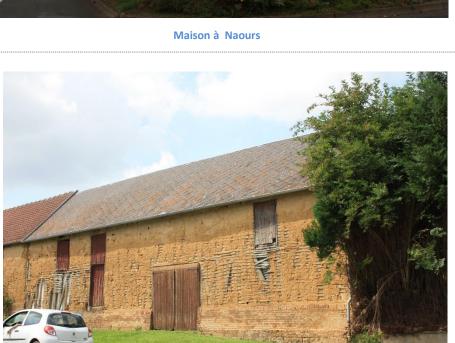
Les places sont des espaces publics qui ont pour fonction d'unifier et de rassembler des personnes. Elles peuvent aussi être des lieux de passage et de détente. Lieux de fête et de discussion, elles constituent un patrimoine local intéressent et tiennent aujourd'hui un rôle particulièrement important dans le cadre de vie des habitants.

Le ballon au poing, jeu typiquement picard, ce joue sur un terrain généralement situé à proximité des places publiques. C'est une tradition populaire qui participe à faire perdurer le patrimoine culturel du Bocage-Hallue.

9. Les fermes céréalières

Les fermes céréales sont des ensembles agricoles spécifiques au territoire local. Pour engranger commodément les récoltes, sans avoir à entrer dans les cours, les granges sont situés à l'alignement sur rue et une série d'ouvertures sont percées à différentes hauteurs de leurs façades. Les villages sont ainsi caractérisés par un alignement de granges aux façades aveugles. Une porte cochère à deux battants, ou coulissante si la rue est étroite, ouvre sur un passage, « la carterie » qui donne accès à la cour centrale. Cette typologie de bâtie tend à disparaitre avec les mutations du monde agricole. En effet, les morphologies traditionnelles ne correspondent plus aux besoins modernes. Les exploitations se regroupent. Les hangars ne sont plus adaptés aux nouveaux matériels. La capacité de stockage des granges est inférieure à la taille des récoltes et, devenues inutiles, les granges ne sont plus entretenues et leurs murs de torchis sont alors menacés de ruine.





Ensemble agricole à Fréchencourt



Maison à Fréchencourt



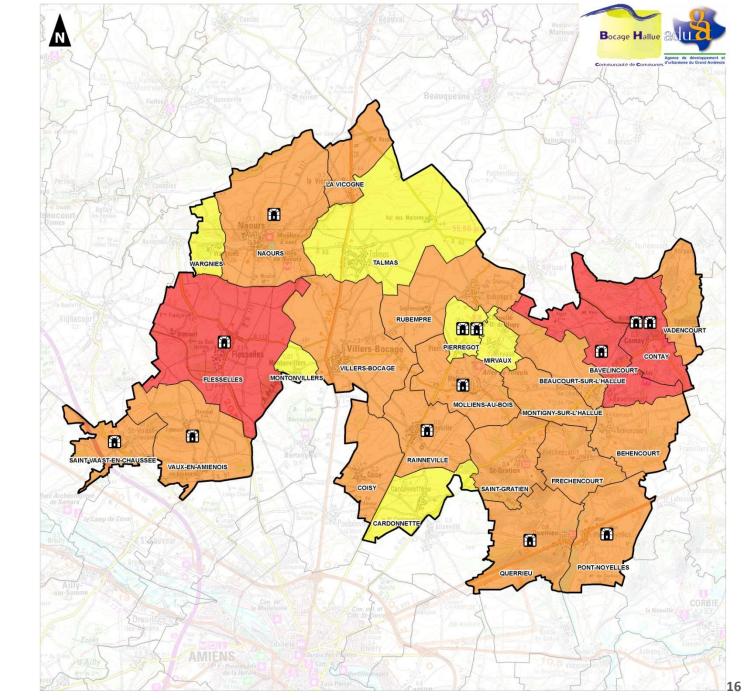
Espace public à Villers Bocage

Communauté de communes Bocage-Hallue

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Patrimoine historique, bâti et culturel

Communauté de Communes Bocage-Hallue
Limites communales
Élément de patrimoine protégé
Nombre total d'éléments de patrimoine :
Moins de 5
De 5 à 10
Plus de 10





2. Quelle est la richesse des autres éléments patrimoniaux ?

7. Une richesse identitaire

Patrimoine perçu par les élus de chaque commune

Identité patrimoniale

Les éléments patrimoniaux sont ressentis et perçus par la population habitante différemment de la population de passage. Le patrimoine fait parti d'un ensemble qui caractérise une communauté et définit l'identité d'un territoire. Cela passe par l'histoire, l'environnement et la culture spécifique au territoire. La valeur symbolique d'un patrimoine dépasse souvent sa valeur monétaire. Pour ces communautés, il est important de garder en mémoire et d'honorer les traces du passé. Le tableau ci-contre montre que le

patrimoine ressenti par les élus est bien plus important que celui recensé. On remarque également que le besoin de le protéger est important.

Communes	NBR de monuments	Est-il en danger?		Faut-il le protéger?		
	patrimoniaux	Oui	Non	Oui	Non	
Bavelincourt	16	1	8	3	6	
Beaucourt sur Hallue	Pas de réponse de la commune					
Béhencourt	8	0	6	0	5	
Cardonnette	7	2	5	4	2	
Coisy	17	1	13	15	1	
Contay	Pas de réponse de la commune					
Flesselles	11	3	3	2	0	
Fréchencourt	10	1	8	1	8	
La Vicogne	4	Pas de réponse de la commune				
Mirvaux	8	Pas de réponse de la commune				
Molliens-au-Bois	9	Pas de réponse de la commune 6			1	
Montigny-sur-l'Hallue	4	0	3	3	0	
Montonvillers	3	Pas de réponse de la commune 1				
Naours	12	Pas de réponse de la commune				
Pierregot	7	6	0	8	0	
Pont-Noyelles	9	1	5	5	2	
Querrieu	6	Pas de réponse de la commune 2			2	
Rainneville	4	Pas de réponse de la commune				
Rubempré	11	0	11	0	11	
Saint-Gratien	6	1	5	1	5	
Saint-Vaast-en-Chaussée	5	0	4	4	1	
Talmas	9	2	6	5	0	
Vadencourt	7	3	4	6	1	
Vaux-en-Amiénois	11	Pas de réponse de la commune				
Villers-Bocage	13	7	6	6	7	
Wargnies	3	0	3	0	3	
Total	200	28	90	69	56	

ZOOM SUR... Les acteurs du patrimoine qui agissent sur le territoire

Sur quelles structures s'appuyer pour développer une politique de mise en valeur des patrimoines ?

Des acteurs multiples et variés interviennent dans la gestion du patrimoine. A titre principal, le ministère de la Culture joue un rôle de fédérateur. Le ministère intervient directement dans la gestion des divers domaines du patrimoine. Par le biais de subventions ou d'incitations fiscales, il accompagne l'action des collectivités territoriales et des acteurs privés.

Qui peut intervenir sur le patrimoine de Bocage-Hallue ?

• Direction générale des patrimoines (DGP)

Constituée le 13 janvier 2010, il a pour objectif de conduire un pilotage efficace des politiques publiques dans ses différents domaines de compétence : architecture, archives, musées, patrimoine monumental et archéologique.

Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH)

L'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) est un praticien spécialisé dans la restauration et la mise en valeur d'un édifice ou d'un site protégé pour sa valeur historique, archéologique, esthétique et/ou paysagère.

• Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Le rôle principal d'un CAUE est de renseigner dans tout domaine qui a trait à l'acte de bâtir, rénover ou agrandir, et de conseiller aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement

• Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

Les DRAC, après adaptation aux spécificités régionales des priorités définies par le ministère de la Culture, proposent aux préfets l'attribution des soutiens financiers de l'Etat ainsi que leur conseil et expertise. Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Associations régionales

L'association du Pays des coudriers, société d'histoire locale basé à Rainneville, et Nor Patrimoine basé à Naours

• Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Les artisans qui travaillent à la restauration du bâti ancien, sont des acteurs incontournables de la mise en valeur du patrimoine. C'est pourquoi la CAPEB travaille sur l'accès des artisans au marché du patrimoine, ainsi qu'à la conservation et à la transmission des savoirfaire.

Autres: Fondation du Patrimoine, Inspecteurs des monuments historiques, Inspecteurs des Sites (rattachés aux DIREN), Parcs Naturels Régionaux, Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), Service de l'archéologie au ministère de la culture et du patrimoine, Services de l'inventaire général du patrimoine culturel, Conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA)







DES CLÉS POUR LE PROJET

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Les problématiques à considérer

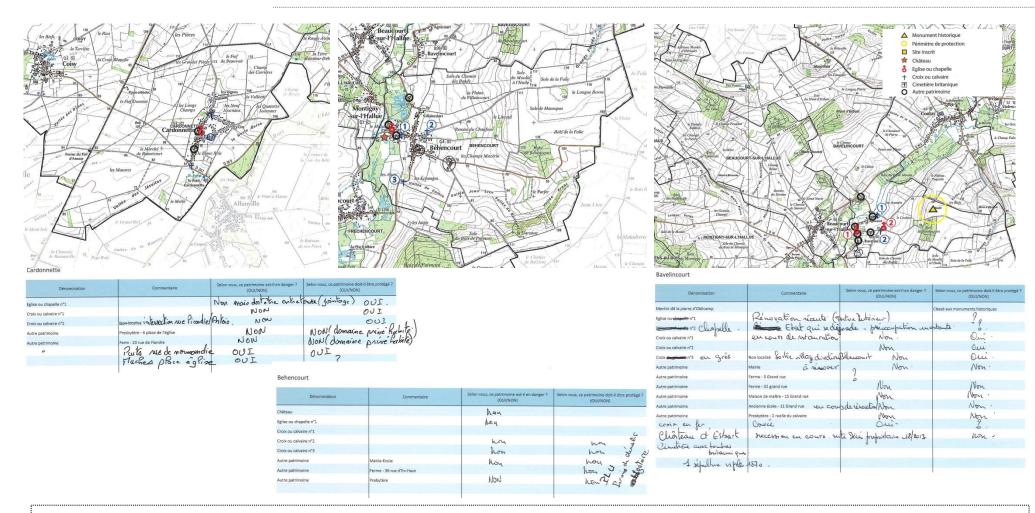
- > Les périmètres des monuments historiques : La communauté de communes possède de nombreux monuments classés ou inscrits sur la liste des monuments historiques. La loi du 25 février 1943 instaure un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour de ces monuments. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire pour toute demande de travaux à l'intérieur de celui-ci. Depuis 2000 ce périmètre peut être adapté aux réalités du territoire. En effet le périmètre de 500m peut être remplacé par un périmètre de protection modifié, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme.
- > Le patrimoine et le cadre de vie : Le patrimoine riche et diversifié de la communauté de communes participe grandement au cadre de vie des habitants, il reflète également la richesse culturelle des générations précédentes. La mise en place du plan local d'urbanisme intercommunale est l'occasion de protéger ce patrimoine (article L 123-1-5-III, 2° du code de l'urbanisme) et donc de préserver la qualité de vie des habitants. La sensibilité patrimoniale est également un élément clé dans le façonnage d'une identité territoriale. C'est cette sensibilité qui justifie la protection d'un patrimoine.
- > **Protéger sans compromettre le maintien du patrimoine :** Afin de s'assurer de la conservation du patrimoine intercommunal la mise en place de protections est nécessaire. Cependant une protection trop contraignante pourrait compromettre sa restauration et son usage.

Les questions soulevées

- >> Comment mieux mettre en valeur les monuments historiques ?
- >> Comment adapter les périmètres des monuments historiques aux réalités du territoire ?
- >> Quels sont les éléments patrimoniaux à protéger sur la communauté de communes ?
- >> Comment protéger le patrimoine et le cadre de vie de l'intercommunalité ?
- >> Faut-il identifier dans le but de protéger des secteurs ou ensembles urbains sensibles du point de vue identitaire et patrimonial ?
- >> Comment concilier protection du patrimoine et restauration du patrimoine ?

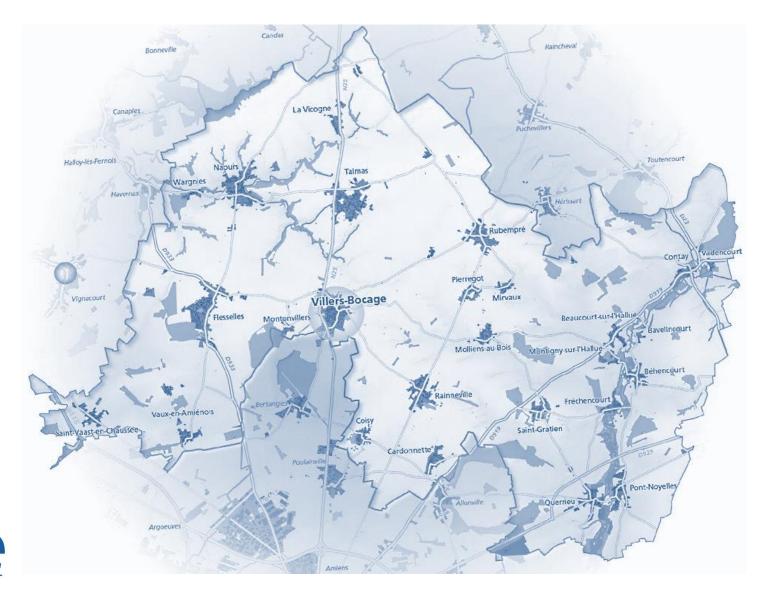
REGARD D'ACTEURS

Quels sont les éléments de patrimoine du Bocage-Hallue ?



Lors de l'atelier traitant la présente thématique, les grands éléments constitutifs du patrimoine local ont étés présentés: Monuments Historiques, Sites inscrits, base Mérimée, etc. Pour autant, certains éléments de ces bases officielles sont en mauvais état, n'existent plus ou ne méritent tout simplement pas d'être répertoriés comme élément de patrimoine. A l'inverse, des éléments bien présents ne font pas partie de ces bases de données. C'est ce travail qui a été proposé aux élus à qui une liste et une carte des éléments de patrimoine connus ont étés soumises,

Voici quelques exemples de ces contributions.











Contribution du Groupe Auddicé à l'**état des lieux du Plan local d'urbanisme intercommunal** de la communauté de communes Bocage-Hallue.

Rédaction et mise en forme : Groupe Auddicé Cartographie et illustrations : Groupe Auddicé

Crédits photos : Groupe Auddicé